

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01030
Numéro SIREN : 439 949 470
Nom ou dénomination : A.C.D.C. AGENCE COMMERCIALE DEVELOPPEMENT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 3105

A.C.D.C.
S.A.R.L. au capital de 10.000 €
Siège social à 06270 VILLENEUVE LOUBET
885 Avenue du Docteur Julien Lefebvre
R.C.S. ANTIBES 439 949 470 (2001 B 1030)

-oOo-

1°) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soumise à l'assemblée générale annuelle des associées du 9 juin 2023

Il a été proposé à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de cet exercice soit la somme de 447.203 €, de la manière suivante :

- Bénéfice	447.203 €
- Lequel augmenté du report à nouveau créditeur de	73 €
Constitue un bénéfice distribuable de	447.276 €
-à la distribution d'un dividende aux associés	300.000 €
-à la réserve de prévoyance.....	147.200 €
-Le solde en report à nouveau	76 €
Total du bénéfice distribuable	447.276 €

2°) Résolution adoptée par l'assemblée générale des associés du 9 juin 2023 relativement à l'affectation du résultat :

« DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est un bénéfice de : 447.203 €
Lequel augmenté du report à nouveau créditeur de 73 €

Constitue un bénéfice distribuable de 447.276 €

Décide de l'affecter comme suit :

<i>-à la distribution d'un dividende aux associés</i>	<i>300.000 €</i>
<i>-à la réserve de prévoyance.....</i>	<i>147.200 €</i>
<i>-Le solde en report à nouveau</i>	<i>76 €</i>
<i>Total du bénéfice distribuable</i>	<i>447.276 €</i>

En conséquence il sera distribué un dividende de 3.000 € par part avant déduction des prélèvements sociaux et pour les associés concernés, du prélèvement à valoir sur l'impôt sur le revenu.

Lors de la distribution, qui interviendra dans le délai légal, les sommes nettes revenant aux associés seront portées au crédit de leurs comptes courants respectifs dans les livres de la société et prélevées selon les disponibilités de la trésorerie.

L'assemblée générale donne acte à la gérante de ce qu'en application de l'article 243 bis du code général des impôts, il lui a été rappelé :

- Un dividende de 3.000 € par part au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Un dividende de 2.000 € par part au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Un dividende de 1.000 € par part au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

* Que les montants des revenus distribués au titre de ces trois exercices antérieurs étaient éligibles à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du code général des impôts.

* Que les dividendes dont la distribution vient d'être décidée au titre du dernier exercice sont également éligibles à cet abattement de 40 %, mais seulement pour ceux des associés qui opteront pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu dans les conditions prévues par l'article 200 A 2 du code général des impôts.

En outre l'assemblée générale donne acte à la gérante de ce qu'en application de l'article 223 quater du code général des impôts il a été porté à la connaissance des associés qu'une fraction des loyers afférents à la location d'un véhicule de société dit « de tourisme » a été réintégrée au résultat fiscal en application de l'article 39-4 du même code à hauteur d'un montant de 1.667 € et que cette réintégration a généré un impôt sur les sociétés de 467 €. »

.....La Gérante

M. e Junand

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.C.D.C.</u>					Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise <u>885 AVENUE DR. JULIEN LEFEBVRE</u>					<u>06270 VILLENEUVE LOUBET</u>																			
Numéro SIRET * <u>4 3 9 9 4 9 4 7 0 0 0 0 2 5</u>																								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>																			
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 2</u>					Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>														
					Brut 1					Amortissements - Provisions 2					Net 3					Net 4				
ACTIF																								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014	12 725	016	12 725					519													
	Immobilitisations corporelles *		028	55 447	030	45 134			10 313		14 947													
	Immobilitisations financières * (1)		040	1 689	042				1 689		1 689													
	Total I (5)		044	69 861	048	57 858			12 002		17 155													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	679 560	070	63 135			616 425		341 670													
		Autres * (3)	072	69 045	074				69 045		2 538													
	Valeurs mobilières de placement		080	1 000 000	082	17 790			982 210															
	Disponibilités		084	258 302	086				258 302		1 398 502													
	Charges constatées d'avance *		092	7 841	094				7 841		7 900													
	Total II		096	2 014 748	098	80 925			1 933 824		1 750 610													
	Total général (I+II)		110	2 084 609	112	138 783			1 945 826		1 767 765													
PASSIF					Exercice N NET 1					Exercice N-1 NET 2														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				10 000			10 000													
	Ecart de réévaluation			124																				
	Réserve légale			126				1 000			1 000													
	Réserves réglementées *			130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131																				
	Report à nouveau			132				1 262 480			1 018 080													
	Résultat de l'exercice			134				73			4 026													
	Subventions d'investissement			136				447 203			540 446													
	Provisions réglementées			140																				
	Total I			142				1 720 755			1 573 553													
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154																				
	Emprunts et dettes assimilées			156				750																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				10 139			17 322													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169				214 182			176 890													
	Produits constatés d'avance			174																				
	Total III			176				225 071			194 212													
	Total général (I + II + III)			180				1 945 826			1 767 765													
	REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																		
		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 303, 305
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.C.D.C.

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	
Production vendue	biens			215		214	
	services *			217	(1 597)	218	914 907 933 475
Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
Production immobilisée *						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	1 080 127 348
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	915 987 1 060 823
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises) *						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
Autres charges externes *		dont crédit bail : - mobilier - immobilier				242	102 317 97 376
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	611	244	2 970 3 283
Rémunérations du personnel *						250	120 317 81 673
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	54 909 44 337
Dotations aux amortissements *						254	5 152 8 944
Dotations aux provisions						256	20 000 43 135
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	596 50 995
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	306 262 329 743
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	609 725 731 080
Produits financiers (III)						280	
Produits exceptionnels (IV)						290	749
Charges financières (V)						294	19 162 646
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	374
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	144 109 189 614
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	447 203 540 446
3 - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	447 203 314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles *						322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	144 568
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés		247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330	1 667
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Entreprise nouvelles (44, section)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 section)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies A)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section)	981	Jeune entreprise innovante (44, section A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies C)	991		
Divers ZFA NG (44 quinquies C)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 section C)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	593 438 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	593 438 372

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 945 825.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 914 906.68 Euros et dégageant un bénéfice de 447 202,59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 ANS
Mobilier	LINEAIRE	5 ANS

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	26 636
Autres dettes	5 026
Total	31 662

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 841
Total	7 841